Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 1 1 AVR. 2022

ID: 085-218502847-20220407-DEL2022_39_1-DE

Département VENDÉE Arrondissement Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de SOULLANS

Séance du 7 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 1er avril 2022

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents: M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

<u>2022.39 - Déplacement du terrain d'entraînement de football : approbation de l'Avant-Projet</u>

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Soullans a validé le déplacement du terrain d'entraînement de football.

Pour ce faire, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Sport Initiatives pour la réalisation de cet ouvrage.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants :

- Création d'un terrain de football enherbé à 11 avec une aire de jeu de 105 x 68 mètres, soit une surface de 9 600 m² avec les dégagements ;
- Création d'un puit de forage avec équipements annexes ;
- Mise en place d'un arrosage automatique, clôtures, équipements sportifs ;
- Homologation Fédération Française de Football : T5 pour les compétitions séniors jusqu'en régionale 2 ;

Le terrain d'entraînement sera construit sur la parcelle BC 213 d'une superficie totale de 12 222 m².

Le coût prévisionnel des travaux, se décompose comme suit :

- Travaux : 383 000 euros H.T.
- Équipements sportifs : 20 000 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 1 1 AVR. 2022 == ==

ID: 085-218502847-20220407-DEL2022_39_1-DE

Eclairage (à la charge du SyDEV): 49 600 euros H.T.

Soit un coût d'opération de 452 600 euros H.T.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) de l'opération.
- D'APPROUVER le coût prévisionnel des travaux au stade A.P.D., soit 452 600 euros H.T., (dont 49 600 euros sous maîtrise d'ouvrage du SyDEV).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la phase D.C.E.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire

> Jean-Michel ROUILLÉ